

**REPUBLIQUE TUNISIENNE**



Préparation à la Conférence  
des Nations Unies  
sur le Développement Durable  
(Rio + 20)

---

**Rapport National  
Tunisie**

**Octobre 2011**

# Rapport de la Tunisie dans le cadre de la Préparation à la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (Rio+20)

---

## SOMMAIRE

<b>I. INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>II. PROGRES ET INSUFFISANCES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DEPUIS LE SOMMET DE RIO DE 1992.....</b>	<b>4</b>
A. PROGRES DANS LA PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE .....	4
B. INSUFFISANCES ENTRAUVANT LA MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE .....	4
<b>III. DEFIS POUR LA PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....</b>	<b>6</b>
A. DEFIS ECONOMIQUES .....	7
B. DEFIS SOCIAUX.....	7
C. DEFIS ECOLOGIQUES.....	8
D. DEFIS EN MATIERE DE GOUVERNANCE.....	11
<b>IV. ECONOMIE VERTE DANS LE CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ERADICATION DE LA PAUVRETE .....</b>	<b>12</b>
A. INITIATIVES PRISES EN TUNISIE EN MATIERE DE PROMOTION DE L'ECONOMIE VERTE .....	12
B. CONTRAINTES ET DEFIS POUR LA PROMOTION D'UNE ECONOMIE VERTE .....	14
C. AMENDEMENTS POLITIQUE, ECONOMIQUE, ORGANISATIONNEL ET CULTUREL POUR LA PROMOTION D'UNE ECONOMIE VERTE .	15
D. ATTENTES DE LA CONFERENCE RIO+20 PAR RAPPORT A LA PROMOTION DE L'ECONOMIE VERTE DANS LE MONDE D'UNE MANIERE GENERALE ET EN TUNISIE D'UNE MANIERE PARTICULIERE .....	16
<b>V. CADRE INSTITUTIONNEL DU DEVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>17</b>
A. CARACTERISTIQUES MAJEURES DU CADRE INSTITUTIONNEL REGISSANT L'ENVIRONNEMENT EN TUNISIE .....	17
B. CARACTERISTIQUES MAJEURES DU CADRE INSTITUTIONNEL REGISSANT LE DEVELOPPEMENT DURABLE EN TUNISIE.....	18
C. PRINCIPALES ORIENTATIONS DE RENFORCEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL REGISSANT L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	20
<b>VI. COOPERATION INTERNATIONALE ET GOUVERNANCE MONDIALE DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXE : RESUME DE L'ATELIER NATIONAL .....</b>	<b>24</b>

# I. Introduction

1. **Un développement socioéconomique mitigé:** La Tunisie a atteint sur la base d'une économie relativement soutenue et diversifiée un certain niveau de développement. Celui-ci n'a pas été socialement et régionalement équitable. Des déséquilibres se sont apparus notamment entre les régions relativement avancées du littoral et celles défavorisées de l'intérieur. Une frange de la population dont une fraction importante de diplômés de l'université se trouvait marginalisée, en dehors du processus de développement. La révolution du 14 janvier 2011 est venue traduire un malaise social de plus en plus prononcé.
2. **Un développement entaché par la corruption et un manque de transparence dans certaines transactions économiques et financières:** Une corruption touchant des secteurs clé de l'économie a eu un impact négatif important sur l'initiative économique et les investissements porteurs. Ceci a eu pour conséquence une dégradation des indicateurs socio-économiques notamment la croissance, le taux de chômage et la pauvreté.
3. **Des modes de gouvernance statiques ne s'accommodant pas avec les nouveaux impératifs du développement :** Les modes de gouvernance sont restés relativement centralisés avec prédominance d'un pouvoir à parti et voix uniques. L'administration n'a pas pu évoluer et s'adapter aux nouvelles contraintes du développement. De même, le citoyen constamment privé de participation s'est constamment marginalisé.
4. **Un système éducatif en décalage avec les exigences du développement :** Dans un mode de gouvernance corrompu, non démocratique, centralisé et excluant la participation citoyenne, le système éducatif tunisien s'est progressivement dégradé et renfermé sur lui-même ; ceci en l'absence d'initiatives sérieuses de réforme. L'école et l'université se sont trouvées de plus en plus décalées par rapport à la réalité et aux besoins d'une économie en perpétuelle évolution.
5. **Plusieurs défis à relever afin d'asseoir un vrai développement durable :** Dans une conjoncture de transition démocratique après la révolution, la Tunisie est amenée à apporter de sérieux réformes et amendements dans différents domaines afin de promouvoir un vrai développement durable qui soit économiquement dynamique et créateurs d'emplois, socialement équitable et solidaire et environnementalement viable et responsable. Ces réformes s'articuleraient autour de :
  - i. **La promotion d'une nouvelle forme de gouvernance qui garantirait une meilleure participation citoyenne et régionale,**
  - ii. **L'instauration de nouvelles formes de planification et de programmation qui assureraient une meilleure intégration des impératifs triples de l'économie, du social et de l'environnemental,**
  - iii. **La transparence à tous les niveaux du processus de développement notamment dans la gestion des ressources naturelles,**
  - iv. **La réhabilitation et la modernisation de l'administration,**
  - v. **La promotion d'un nouveau système éducatif, moderne, à grande composante citoyenne et à portée scientifique et technologique notable.**

## **II. Progrès et insuffisances dans la mise en œuvre du développement durable depuis le sommet de Rio de 1992**

### **A. Progrès dans la promotion du développement durable**

6. **Croissance économique positive apportant des réponses partielles à la population** : L'économie tunisienne, par une croissance moyenne annuelle durant des deux dernières décennies autour de 4 à 5 %, a favorisé surtout le développement de secteurs traditionnels tels que le textile, le cuir et chaussures, l'extraction et la transformation du phosphate, le tourisme balnéaire, l'agriculture non intensive et grande consommatrice de ressources en eau. On constate aussi l'émergence de nouveaux secteurs à valeur ajoutée relativement élevée tels que les technologies de l'information et de la communication. Seulement, la dynamique observée dans ces différents secteurs est restée modeste avec des retombées souvent jugées en dessous des attentes et des aspirations de la population et des différentes régions du pays.
7. **Développement social non équitable** : La croissance économique au cours des dernières décennies a favorisé le développement social d'une frange de la population située dans les villes du littoral. Ce progrès social était aussi de plus en plus limité à une fraction de la société de plus en plus restreinte. L'accès à un emploi et à une vie décente devient de plus en plus difficile même pour les diplômés de l'université. Le taux de chômage a considérablement grimpé. Actuellement, il est d'environ 20 % de la population active et le taux de pauvreté atteint des seuils élevés.
8. **Promotion de certaines activités environnementales souvent avec de faibles impacts réels** : Les activités environnementales se sont multipliées depuis les années 90s. Elles ont intéressé essentiellement le milieu urbain : assainissement, gestion des déchets, dépollution etc. L'impact de ces programmes sur l'environnement et la qualité de vie des populations n'était pas toutefois à la hauteur des investissements engagés et des objectifs attendus. Des problématiques institutionnelles et de gouvernance étaient souvent à l'origine de telles défaillances. Les politiques dans ces domaines manquaient de vision claire et de cohérence ; elles étaient souvent fragmentaires, isolées des processus de développement et surtout planifiées séparément des acteurs concernés et de la population.
9. **Engagement politique apparent dans la voie du développement durable** : La Tunisie, et depuis 1992, s'est engagée solennellement dans la voie du développement durable ; les institutions se sont multipliées dans le domaine de l'environnement et du développement durable et le discours politique n'a cessé d'appeler à instaurer le développement durable comme seul garant pour la Tunisie de demain. Seulement et malgré les initiatives engagées dans cette voie, l'intégration des trois composantes du développement durable à savoir l'économique, le social et l'environnemental dans une vision commune est restée timide laissant la place à des modes de planification prédominée par le caractère sectoriel.

### **B. Insuffisances entravant la mise en œuvre du développement durable**

10. **Faible niveau de durabilité des choix politiques de développement socioéconomique** : Une lecture rapide de la performance du développement en Tunisie permet de dégager des lacunes

dans les différents domaines économique, social et environnemental ; ceci sur la base des données et des indicateurs produits notamment après la révolution de Janvier 2011. L'on peut citer les taux de chômage et de pauvreté et les disparités régionales. Ces défaillances traduisent le caractère souvent non durable des choix de développement pour les principaux secteurs de développement. En effet :

- i. **L'agriculture avec des produits à faible valeur ajoutée est jugée grande consommatrice de ressources naturelles et localement responsable de la dégradation de l'environnement ;**
  - ii. **L'industrie peu compétitive et prédominée par la petite et moyenne entreprise nécessite encore de grands efforts de mise à niveau environnementale ;**
  - iii. **Le tourisme à prédominance balnéaire apparaît peu rentable et constitue souvent une source de dégradation du littoral ;**
  - iv. **Le transport prédominé de plus en plus par le mode individuel, constitue une source de grande consommation d'énergie, de saturation des villes et d'insécurité routière ;**
  - v. **Le bâtiment de plus en plus en décalage avec les spécificités climatiques du pays apparaît comme étant un secteur énergivore depuis la fabrication des matières premières jusqu'à l'exploitation des bâtiments eux-mêmes.**
11. **Retombées économiques inégales sur les différentes couches sociales :** Sur le plan social, des taux de croissance moyens autour de 4 et 5 % n'ont pas permis d'absorber les inégalités entre les couches sociales et les différentes régions du pays. Le taux de pauvreté, jugé autour de 3 % avant la révolution, s'est avéré plus important et dépasserait même les 20 % d'après les premières estimations. Le chômage n'a fait que grimper au cours des dernières années avec des difficultés importantes particulièrement au niveau des diplômés ; le taux de chômage serait d'environ 20 %.
12. **Corruption importante touchant les principaux secteurs de l'économie:** Le système organisationnel de l'économie tunisienne est devenu au cours des dernières décennies gangréné par une corruption structurée touchant plusieurs secteurs porteurs de l'économie.
13. **Prédominance d'un pouvoir centralisé :** La politique tunisienne demeure prédominée par un mode de planification centralisée dans les domaines de l'environnement et du développement d'une manière générale. La décision est souvent nationale avec faible prise en compte des spécificités régionales et locales. Les régions et les localités constituent de ce fait de simples prolongements organiques de la direction centrale sans une autonomie notable de décision au niveau des choix et des modalités de gestion. Cette manière de gouvernance a fini souvent par vider les régions et les localités de leur enthousiasme et de leur volonté d'agir et d'entreprendre.
14. **Prédominance de l'approche sectorielle au détriment de l'approche intégrée :** L'approche intégrée d'une manière générale demeure peu développée en Tunisie ; la vision sectorielle continue d'être prépondérante dans le processus de planification. Malgré la volonté visible ces dernières années auprès de certains acteurs de renforcer la concertation entre les parties prenantes, celle-ci finit souvent par s'essouffler la plupart du temps au cours du processus laissant la place aux moments clés de la planification aux décisions unilatérales. L'absence de mécanismes et d'outils de planification intégrés à l'instar des évaluations environnementales stratégiques, qui ne sont pas réglementées en Tunisie, ne favorisent pas l'évolution escomptée en matière d'intégration des différentes composantes du développement durable. Egalement le

tissu institutionnel tunisien tel qu'il est mis en place et développé depuis plusieurs décennies n'a plus aujourd'hui la capacité de s'adapter à un contexte caractérisé par des problématiques de plus en plus complexes et multidimensionnelles nécessitant de nouvelles approches et modalités de gestion et de planification.

15. **Faible niveau d'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles de développement** : Dans un contexte tunisien prédominé par des modalités de planification sectorielles et centralisées et en l'absence de dispositifs et d'outils performants de concertation et de coopération, la mission d'intégration de l'environnement dans les secteurs de développement économique est souvent confrontée à d'importantes difficultés et à de sérieuses réticences.
16. **Absence quasi-totale de la participation citoyenne dans les différents processus de prise de décision** : Le citoyen est souvent marginalisé dans ce domaine ; il ne perçoit pas dans son quotidien les mécanismes qui l'impliqueraient dans la participation aux choix des modalités de développement socioéconomique de son quartier, de sa ville ou de sa région, ni même de son pays. La démocratie citoyenne était totalement absente en Tunisie ; elle commence actuellement à prendre forme progressivement. Un apprentissage de long terme est indispensable dans ce sens. On a instauré la consultation publique dans les études d'impact environnemental juste après la révolution et on compte généraliser ceci pour tous les nouveaux programmes et projets.
17. **Faiblesse des dispositifs de production de l'information et de suivi de l'environnement et du développement durable** : Autre défaillance qui n'a pas favorisé l'émergence du développement durable en Tunisie, c'est le manque de l'information fiable, continue et surtout accessible. L'avènement de la révolution de Janvier 2011 a mis en évidence de sérieuses lacunes et défaillances à ce niveau et dans tous les domaines du développement socioéconomique et environnementale. Les données manquent souvent de précision, elles ne couvrent pas l'ensemble des aspects d'une problématique, sont souvent ponctuelles et généralement d'accès difficile. D'ambitieux programmes nationaux attendent la Tunisie dans les prochaines années dans ce domaine.

### III. Défis pour la promotion du développement durable

Dans sa nouvelle quête de promotion d'un réel développement durable à forte dimension humaine, la Tunisie est amenée dans l'avenir à surmonter plusieurs défis qui peuvent globalement se structurer autour de quatre thématiques majeures :

- i. **Promouvoir une économie performante à forte valeur ajoutée, créatrice d'emplois, utilisatrice de technologies nouvelles et innovantes, à faible intensité énergétique et respectueuse des équilibres écologiques ;**
- ii. **Répondre aux besoins et aux aspirations d'une population essentiellement jeune, ambitieuse, dans le cadre d'un équilibre régional et d'une solidarité nationale entre les différentes composantes de la société ;**
- iii. **Gérer convenablement et de manière rationnelle un capital naturel limité, fragile et souvent surexploité ;**
- iv. **Instaurer une nouvelle gouvernance intégrant les trois composantes économique, sociale et environnementale et qui soit décentralisée et à forte participation citoyenne.**

## A. Défis économiques

18. **Promotion d'une économie inclusive, solidaire et créatrice d'emplois** : L'économie tunisienne a répondu jusqu'à présent, tant bien que mal, à la demande d'une société en perpétuelle évolution. Cette réponse a permis de créer des richesses dont les retombées ont été bénéfiques uniquement pour certaines franges de la société et certaines régions. Les zones et les catégories défavorisées sont restées au contraire à l'écart de la dynamique de développement. L'économie tunisienne est amenée ainsi dans l'avenir à progresser et surtout à évoluer afin qu'elle puisse répondre aux besoins de la totalité de la population tout en assurant un partage plus équitable et plus solidaire entre les différentes catégories de la société et les principales régions du pays.
19. **Promotion d'une économie dynamique, ouverte et innovante** : La dynamisation de l'économie tunisienne passe inéluctablement par sa modernisation, son ouverture sur les marchés extérieurs et sa capacité à produire à faible intensité énergétique et avec moins d'impacts sur l'environnement. Tant de défis qui nécessitent une mutation technologique et une transformation des modes de production. L'entreprise, afin de pouvoir atteindre de tels objectifs, doit être parfaitement à l'écoute des innovations tout en étant appuyée technologiquement et capable de s'adapter rapidement à l'évolution des contraintes du marché national et international.

## B. Défis sociaux

20. **Lutte contre le chômage** : La Tunisie vivait déjà une crise importante de l'emploi avant la révolution. Cette crise s'est toutefois amplifiée au cours l'année 2011 avec le retour de plusieurs dizaines de milliers de travailleurs tunisiens de Libye, la perte de 40 000 emplois à cause d'une très faible croissance et l'arrivée sur le marché de l'emploi de plus de 80 000 jeunes. Les estimations actuelles avancement des niveaux de chômage qui dépasseraient les 700 000 personnes, soit environ 20 % de la population active contre 490 000 en mai 2010. Ces chiffres cachent des réalités encore plus sévères, le chômage des diplômés et les disparités entre les régions. Le taux de chômage parmi les diplômés du supérieur serait de l'ordre de 40 %.
21. **Eradication de la pauvreté** : Après la révolution, le seuil de pauvreté est révisé, il est calculé sur la base de 2.7 \$ US atteignant de ce fait environ 24 %. Cette nouvelle donnera dans l'avenir et pour une longue période les modalités de planification et de développement socioéconomique du pays en ayant constamment à l'esprit la volonté double de créer des richesses à l'échelle nationale tout en cherchant à combler les lacunes observées dans les régions déshéritées. En même temps, **une réforme structurelle de la politique sociale s'impose ; elle concernera essentiellement la mise en place et le développement de mécanismes de solidarité, la refonte du système fiscal et de la politique des salaires et l'amélioration du secteur de la santé et de l'éducation.**
22. **Développement du système éducatif**: La Tunisie a misé dans ce sens et depuis l'indépendance sur le développement de son système éducatif qui a contribué largement au cours des cinq dernières décennies à rehausser le niveau de la société ; facteur important pour la dynamique socioéconomique du pays. Avec l'essoufflement du système éducatif, observé ces dernières décennies et l'émergence de nouveaux défis, ce système est plus que jamais contraint à évoluer afin qu'il puisse répondre positivement aux nouvelles aspirations de la société tunisienne.

23. **Adaptation de la formation et de l'enseignement supérieur aux impératifs de l'emploi :** La formation et l'enseignement supérieur sont amenés dorénavant à s'adapter de plus en plus aux nouvelles contraintes du marché de l'emploi en offrant les outils les plus modernes d'analyse, d'investigation et surtout d'adaptation aux nouvelles situations sans cesse en évolution continue. La recherche pour le développement, souvent jugée en décalage par rapport aux problématiques nationales les plus saillantes, est également amenée à améliorer son positionnement sur le marché et à se rapprocher beaucoup plus des demandes des différents acteurs agissant dans tous les domaines de développement socioéconomique.

## C. Défis écologiques

24. **Protection et valorisation des ressources en eau :** La Tunisie est un pays aride sur la majeure partie de son territoire. Cette aridité, conjuguée à la variabilité du climat méditerranéen, fait de l'eau une ressource à la fois rare et inégalement répartie dans le temps et dans l'espace. La consommation en eau en Tunisie est caractérisée par une agriculture grande consommatrice en eau. Cette activité consomme, en effet, plus de 80 % du potentiel disponible, suivie de l'eau potable, de l'industrie et du secteur touristique qui consomment respectivement 12 %, 5 % et 1 %. Afin de continuer à répondre aux besoins actuels en eau et en vue de satisfaire le développement socioéconomique des générations futures, on devrait s'appuyer essentiellement sur la préservation du capital déjà acquis et disponible, l'économie et la valorisation de l'eau, la gestion de la demande en eau et le développement des eaux non conventionnelles.

25. **Lutte contre la désertification et préservation des terres agricoles :**

Une deuxième ressource naturelle après l'eau constitue un enjeu et un défi majeur pour la Tunisie du fait de sa grande relation avec l'agriculture et la sécurité alimentaire, il s'agit des sols et des terres arables. En Tunisie, la situation géographique est caractérisée par un climat diversifié dominé par l'aridité. Globalement, les trois quarts du pays sont menacés par la désertification. A cette aridité climatique caractérisée par la rareté et l'irrégularité de la pluie et l'agressivité des averses et des vents violents s'ajoute certains modes d'exploitation inappropriés des ressources naturelles qui sont à l'origine de la vulnérabilité du couvert végétal naturel et des sols. De telles pratiques culturelles menacent les ressources en sols de la Tunisie qui sont limitées et fragiles et amplifient le phénomène de la désertification. L'érosion hydrique constitue le facteur le plus important des formes de dégradation du sol qui cause un colmatage des barrages de 0.8% annuellement.

Sachant que les terres agricoles utiles couvrent 5.4 million d'ha et les forêts et les parcours couvrent 4.8 million d'ha de la superficie total du pays qui est de 16.4 million d'ha.

Les pertes en terres agricoles causées par la désertification engendrent annuellement de sérieux déficits au niveau de la production agricole et entravent sérieusement la durabilité de l'activité agricole et mettent par conséquent en péril des équilibres socioéconomiques à l'échelle nationale et plus particulièrement au niveau des populations concernées, malgré les efforts consentis par les travaux de conservation des eaux et du sols, qui ont pu traité plus que 2 millions d'ha et un couvert végétal qui ne représente que 13.2 % de la superficie total du pays.



## 26. Protection et valorisation de la biodiversité :

Le milieu naturel tunisien comporte 7 grands ensembles majeurs, 69 écosystèmes naturels et 12 agro systèmes. En termes d'espèces, l'étude nationale sur la diversité biologique (2009) a recélé l'identification de 7212 espèces entre animales et végétales terrestres et marines. Depuis sa ratification de la CBD en 1993, la Tunisie a consentis un effort en matière de protection et valorisation des éléments de la biodiversité biologique. En effet, le couvert végétal (forestier et pastoral) connaît une progression continue. Il atteint actuellement à un taux de couverture de l'ordre de 13%. Aussi, on compte actuellement 44 aires protégées terrestres et 5 aires marines et côtières protégées et 20 sites Ramsar. Aussi, et sur les plans institutionnel et juridique, le code forestier qui régit les aires protégées terrestres a connu plusieurs amendements visant notamment une meilleure implication de la population riveraine. Toutefois, il est fondamental de veiller à l'amélioration des approches de gestion de ses écosystèmes notamment pour réhabiliter et reconstituer les écosystèmes dégradés. L'assise juridique et institutionnelle, à son tour, doit être adaptée et améliorée vers une meilleure gouvernance et une gestion plus efficace. Aussi une nouvelle loi spécifique pour les aires protégées terrestre, à l'instar des aires marines et côtières protégées qui dispose d'un cadre réglementaire adéquat, s'impose. Le cadre institutionnel devrait également évolué vers la création d'une institution spécialisée.

Sur le plan spécifique, une banque de gènes a été créée en 2007. Cette banque a pu rapatrier et conserver jusqu'à maintenant plus que 40000 accessions. En plus un noyau de la liste Rouge Tunisienne, constitué de plus de 200 espèces animales et végétales des espèces rares et menacées selon la méthodologie de l'UICN, a été élaboré et des plans de conservation pour les espèces prioritaires ont été établis. Toutefois la mise en œuvre de ces plans nécessite la mobilisation de moyen financiers

**Reste à signaler que le « mainstreaming », l'appropriation et l'intégration des concepts et notions de la biodiversité dans les politiques sectorielles est parmi les défis qu'on doit résoudre pendant la période future pour assurer sa protection contre toutes les sortes de dégradation et de surexploitation.**

## 27. Adaptation aux changements climatiques :

Il est maintenant établi que le changement climatique représente un défi majeur pour tous les pays, et particulièrement ceux en développement, qui, dans leur majorité, sont dépourvues des capacités nécessaires de riposte et d'adaptation ; et la Tunisie, dans ce contexte, ne fait pas exception.

En effet, les travaux du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (le GIEC) ont démontré que l'Afrique, et aussi la région méditerranéenne, sont parmi les régions les plus vulnérables et les plus menacées par les sévères impacts du changement climatique.

Les études menées à l'échelle nationale ont démontré, sans équivoque, que la Tunisie subit déjà, et subira encore, les effets adverses du changement climatique, principalement l'élévation des températures moyennes, la réduction des précipitations et l'élévation du niveau de la mer.

En termes d'impacts, le changement climatique se traduira en Tunisie par une amplification du stress hydrique et de la rareté de l'eau, des sécheresses récurrentes, une accentuation de la désertification, la submersion de zones côtières basses et l'accroissement du phénomène d'érosion des côtes. Il affectera également, et de manière négative, les conditions de vie et le

bien-être des populations vulnérables, particulièrement dans les zones rurales arides, semi-arides et même côtières.

L'ampleur et la gravité de ces impacts nécessitent, d'une part, la mise en œuvre de mesures d'adaptation pour augmenter la résilience des écosystèmes, ressources naturelles et secteurs économiques vulnérables, en particulier l'agriculture et le tourisme, et, d'autre part, des mesures d'atténuation de la croissance des émissions de gaz à effet de serre en empruntant la voie inévitable d'un développement durable à faible intensité carbone.

Consciente de ces enjeux majeurs, la Tunisie, avec l'appui de nombre d'agences de coopération multilatérale et bilatérale, a élaboré plusieurs stratégies et initiatives visant l'adaptation des secteurs les plus vulnérables aux changements climatiques, dont particulièrement:

- i. la stratégie d'adaptation du secteur agricole et des écosystèmes aux changements climatiques ;
- ii. la stratégie et le plan d'action d'adaptation du littoral tunisien aux changements climatiques ;
- iii. la stratégie d'adaptation du secteur de la santé publique aux changements climatiques ;
- iv. la stratégie d'adaptation du secteur touristique aux changements climatiques ;
- v. la préparation d'un portefeuille national de projets concrets d'adaptation aux changements climatiques dans tous les secteurs vulnérables. Pour la mise en œuvre de ces projets, une attention particulière a été accordée à la mobilisation de ressources financières dans le cadre de la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements et le Protocole de Kyoto, ainsi que d'autres axes de coopération multilatérale et bilatérale en matière de protection de l'environnement.

Egalement, plusieurs programmes et projets, en cours en Tunisie, contribuent à l'adaptation aux impacts du changement climatique, notamment dans les domaines de l'optimisation de la gestion des ressources en eau, la protection des côtes contre l'érosion, la préservation de la biodiversité et des écosystèmes, la lutte contre la désertification, le boisement forestier, l'utilisation des eaux usées traitées pour les besoins des espaces verts urbains et la création de périmètres irrigués.

Par ailleurs, la Tunisie, dont les émissions ne dépassent pas actuellement 3,5 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par habitant, ce qui est largement inférieur à la moyenne dans les pays industrialisés et plusieurs pays en développement, continue de mener des politiques et stratégies qui contribuent aux efforts mondiaux d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Ces politiques et stratégies s'appuient, en particulier, sur la lutte contre la pollution, l'amélioration de l'efficacité énergétique, le recours aux énergies renouvelables et l'introduction des technologies les plus propres dans l'industrie, et l'amélioration des couverts forestier et végétal.

Les efforts engagés dans les domaines de l'efficacité énergétique et d'utilisation des énergies renouvelables ont permis une décélération du taux de croissance des émissions de gaz à effet de serre dues à la consommation d'énergie (ce taux est passé de 4,2% à 2,2% depuis 2001), le découplage entre la croissance économique et les émissions de gaz à effet de serre dues à l'énergie et par conséquent une réduction de l'intensité carbone.

Egalement, la Tunisie a entrepris nombre d'initiatives pour se positionner sur le marché mondial du carbone via le Mécanisme de Développement Propre (MDP) instauré par le Protocole de Kyoto.

Dans ce contexte, plus de 40 projets et programmes MDP sont en cours de développement en Tunisie dans nombreux domaines éligibles à ce mécanisme, notamment les domaines de l'efficacité énergétique (cogénération, isolation thermique des bâtiments, diffusion des lampes basse consommation, substitution énergétique), les énergies renouvelables (énergie éolienne, énergie solaire et biomasse), le développement du transport urbain collectif et la gestion écologiquement rationnelle des déchets.

Toutefois, plusieurs de ces stratégies, programmes et autres projets, surtout en matière d'adaptation au changement climatique, n'ont pas dépassé le stade de conception. Ceci s'explique, en premier lieu, par les coûts de leur mise en œuvre, qui sont largement au dessus des propres moyens du pays.

**Dans ce contexte, et à l'instar de la majorité des pays en développement, la Tunisie compte sur l'opérationnalisation rapide des mécanismes financiers, tels que le Fonds Vert pour le Climat, ainsi que ceux relevant du transfert et de développement des technologies, qui sont en cours de conception dans le cadre des négociations actuelles sur le futur régime post-2012 sur les changements climatiques.**

## **D. Défis en matière de gouvernance**

28. **Promotion et développement de modalités de planification et de gestion intégrée:** Les mécanismes de planification et de gouvernance actuellement en Tunisie demeurent à prédominance sectorielle, centralisée et souvent exclusive du fait qu'une grande partie des acteurs concernés et des citoyens n'y sont pas impliqués. Le plan de développement quinquennal a constitué jusqu'à présent le document de base de la politique de développement. Des améliorations notables sont aujourd'hui indispensables sur les trois plans : intégration, prise en compte de la dimension environnementale et régionale et implication de la population concernée. L'amélioration et le renforcement toucheraient le niveau national de la planification à travers la consolidation de l'approche intégrée et participative au niveau de l'élaboration des politiques et des programmes de développement. Un renforcement de la planification, l'implication citoyenne et la concertation sur le plan régional et local seraient de même nécessaire.
29. **Réduction des disparités régionales et réexamen des politiques d'aménagement du territoire :** Afin de dépasser l'un des handicaps sociaux majeurs qui a été à l'origine de la révolution de Janvier 2011, il convient dans l'avenir de repenser l'aménagement du territoire en Tunisie et d'inclure l'ensemble des régions du pays dans le processus de développement sans exclusion particulière. En effet et au cours des dernières décennies, certaines régions, particulièrement celles de la côte, ont attiré la plupart des investissements importants et se trouvent ainsi plus favorisées par rapport à celles situées à l'intérieur du pays. Un nouveau découpage administratif des régions avec la recherche d'une plus grande complémentarité régionale, une gouvernance régionale plus autonome, des incitations de tout ordre pour encourager l'investissement dans les régions défavorisées, un développement des infrastructures et des équipements sont autant de pistes en matière de renforcement et de développement des régions.
30. **Développement de villes durables :** Sur un autre plan territorial et en relation avec les questions de gouvernance, la ville en Tunisie occupe de plus en plus une place importante. Plus de 65 % des tunisiens sont aujourd'hui citoyens. En effet et dans le contexte actuel de mondialisation de

l'économie et d'intégration de la Tunisie au marché euro-méditerranéen, les villes sont appelées à jouer un rôle crucial qui exige plus que jamais une vision claire de leur devenir et une approche permettant de concilier les impératifs économiques, écologiques, urbanistiques et sociaux et assurant une meilleure maîtrise collective du développement urbain. Pour valoriser les potentialités nouvelles qui s'offrent aux villes tunisiennes, tout en minimisant les risques de fracture sociale, de disparités spatiales et de dégradation de l'environnement et de la qualité de la vie, le besoin de nouvelles méthodes de gestion des villes se fait sentir, à la croisée des champs de l'économie, du social et de l'environnement. Pour ce faire, les villes sont appelées à être des vecteurs d'innovation. Seulement, l'Etat et les collectivités locales ne peuvent agir seuls ; ils doivent être appuyés et relayés par les autres acteurs: secteur privé, société civile. Des processus de planification participative, stratégique et prospective doivent être dorénavant couramment développés dans les démarches de gestion des villes tunisiennes.

## **IV. Economie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté**

### **A. Initiatives prises en Tunisie en matière de promotion de l'économie verte**

31. **Le sens de l'économie verte demeure peu développé, insuffisamment ancré et nécessitant analyse et surtout mise en évidence des retombées potentielles** : L'appellation « économie verte » est apparue en Tunisie depuis à peine quelques années ; elle est véhiculée par quelques spécialistes de l'environnement au sein et à l'extérieur de l'administration dans les différents milieux professionnels. Elle est souvent assimilée à un nouveau concept qui vient en continuité ou en substitution au concept de développement durable.

Toutefois et quelque soit la place accordée à l'économie verte par rapport au développement durable, la plus part des intervenants s'accordent sur le fait que l'économie verte est d'une manière générale une économie viable, basée sur le respect de l'environnement, rationalisant l'usage des ressources naturelle et favorisant la promotion de l'emploi et promouvant le développement durable, basé sur une faible émission de carbone, le recours aux nouvelles technologies de production à faible émission de carbone, et assurant le développement des outils économiques favorisant l'implication du secteur privé et toute la société civile dans les secteurs économiques innovants et l'exploitation des biens et services environnementaux.

Dans ce contexte, et tenant compte des priorités nationales, **une étude portant sur l'économie verte, est actuellement en cours de préparation**, avec une forte implication de toutes les parties prenantes en Tunisie. Son objectif principal est tout d'abord de proposer les lignes directrices d'une stratégie nationale instaurant les fondements d'un un nouveau modèle de développement basé sur une économie verte, qui permettra de réduire les pressions sur l'environnement et d'assurer la durabilité environnementale grâce à l'amélioration de l'efficacité écologique de la croissance économique.

Cette étude devra aboutir, à travers une analyse et identification des opportunités de développement de l'économie verte en Tunisie, à la mise en place **d'une stratégie nationale pour une économie verte en Tunisie, avec un plan d'action** identifiant, notamment les rôles

respectifs de l'état, du secteur privé et des organisations professionnelles, dans le développement de chacun des secteurs de l'économie verte, y compris sous formes de partenariat public-privé et propositions sur la contribution de la société civile et du secteur de l'information à assurer la transition vers la nouvelle économie. On analyse de même le bilan prévisionnel des incidences économiques (réduction des coûts de dégradation de l'environnement et de surexploitation des ressources naturelles), sociales (création de l'emploi et employabilité des jeunes diplômés et réduction de la pauvreté), technologiques (amélioration des capacités d'innovation au niveau de l'entreprise et réorientation de la recherche scientifique), financières (contributions et subventions publiques, valeur ajoutée dégagées par les entreprises, secteur bancaire local, coopération bilatérale et multilatérale ainsi qu'au transfert spécialisé, tel que le fonds carbone) et structurelles touchant le système productif (diversification économique, tertiarisation de l'économie nationale, potentiel de l'économie numérique) et la consommation en Tunisie.

Dans tous les cas, la mise en œuvre du concept de l'économie verte en Tunisie, devra émaner des caractéristiques du développement et des enjeux et priorités environnementaux inhérents à la Tunisie. Dans ce contexte, les domaines les plus prioritaires pour la Tunisie, devraient, à notre sens, intégrer les priorités ci-dessous.

32. **Le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, premiers jalons de l'économie verte** : Les pouvoirs publics se sont engagés depuis quelques années dans la mise en œuvre des premiers jalons d'une économie verte ; celle-ci s'est illustrée particulièrement par le développement des énergies renouvelables (notamment solaire et éolien) et la promotion de l'efficacité énergétique en guise de réponse à une situation caractérisée par un déficit de plus en plus marqué du bilan énergétique. Un plan solaire s'étalant sur la période 2010-2016 projette de réduire de 22 % la consommation énergétique nationale et de promouvoir le développement des énergies renouvelables à hauteur de 1 000 MW à l'horizon 2016. Un cadre réglementaire et incitatif adapté est en train de se mettre progressivement en place encourageant la production des énergies renouvelables ; l'autoproduction électrique par les énergies renouvelables en est l'illustration la plus récente. Celle-ci accorde aux usagers privés la possibilité de transport de l'électricité via le réseau national et de vente de l'excédent à la Société nationale d'électricité.
33. **L'économie d'eau** : Le secteur agricole, grand consommateur d'eau en Tunisie, s'est engagé depuis plus d'une vingtaine d'années dans d'ambitieux programmes d'économie d'eau au niveau de la parcelle irriguée réduisant de manière substantielle les quantités d'eau utilisées. Des subventions ont été accordées aux agriculteurs en vue d'acquérir les équipements nécessaires.
34. **Le recyclage et la valorisation des déchets apparaissent également et de plus en plus comme des composantes de l'économie verte** : Cette alternative demeure cependant encore peu généralisée et limitée à certains produits traditionnellement connus comme étant rentables : cas du plastique et des métaux.
35. **L'agriculture biologique** : La filière de l'agriculture biologique se répand de manière progressive. La Tunisie se positionne actuellement 2<sup>ème</sup> producteur d'Afrique avec 285 mille ha consacrés aux cultures biologiques.
36. **La dépollution industrielle et la mise à niveau environnementale des entreprises** : Ceci permettrait à l'économie de se conformer aux orientations et directives dans le domaine de la

protection de l'environnement aux échelles national et internationale, de réduire la consommation des matières premières plus particulièrement l'eau et l'énergie et de gérer les nuisances provenant des activités de développement. Un cadre réglementaire a été mis en place graduellement au cours des dernières années et un ensemble d'incitations financières, fiscales et techniques ont été régulièrement développées pour accompagner les entreprises.

37. **L'écotourisme s'installe progressivement dans certaines régions du pays :** Des initiatives privées, souvent à petite échelle, prennent de plus en plus forme dans les différentes régions de la Tunisie offrant de nouvelles opportunités de tourisme à caractère écologique en complément à un tourisme balnéaire de masse en difficulté de mutation et de développement.
38. **Efficacité énergétique des bâtiments :** Un cadre réglementaire de l'économie d'énergie dans les bâtiments neufs résidentiels et à usage de bureaux a été promulgué et plus de 43 projets de démonstration dans le secteur tertiaire et résidentiel permettent aujourd'hui de suivre leurs performances thermiques.
39. **L'écotaxe comme outil de promotion de l'économie verte :** L'écotaxe apparaît ces dernières années comme une nouvelle approche qui favoriserait l'instauration d'une économie verte ; la démarche consiste à instaurer dorénavant en Tunisie et de manière graduelle trois catégories de taxes dans le domaine de l'environnement : une taxe fiscale pour accroître les recettes fiscales de l'Etat, une taxe financière pour couvrir le coût de la réduction de la pollution et une troisième taxe incitative pour modifier les comportements et réduire la consommation.

## **B. Contraintes et défis pour la promotion d'une économie verte**

40. **Promotion d'une économie moderne, dynamique, utilisatrice de technologies nouvelles et largement ouverte sur le marché extérieur :** De prime abord, l'économie verte est perçue comme une alternative à l'économie classique grande consommatrice en énergie fossile et ressources naturelles et souvent socialement exclusive. Elle doit être dans cette logique et par opposition à l'économie classique, respectueuse des équilibres naturels, à faible carbone, rentable et profitable à l'ensemble des couches sociales.

La promotion d'une telle économie ne peut se concrétiser qu'à travers la mise en place et le développement d'une politique innovante s'appuyant sur la mise en œuvre d'une multitude de réformes dans l'ensemble des domaines qui toucheraient directement ou indirectement à l'économie comme les modalités de production et l'installation progressive de technologies nouvelles et performantes, le management de l'entreprise, l'administration publique, les établissements scolaires et universitaires et leur capacité à répondre aux besoins de cette nouvelle économie.

41. **Développement de nouvelles capacités d'adaptation aux mutations croissantes observées dans l'ensemble des domaines de développement :** Le défi majeur de la promotion d'une telle économie, qualifiée de verte, dans un pays comme la Tunisie, réside ainsi et de ce fait dans la capacité du système et de l'ensemble des acteurs publics, privés et de la société civile à s'adapter à l'ensemble de ces réformes et tirer les profits escomptés sur les plans économique, social et environnemental et sans que ces réformes ne constituent un frein au développement du pays et une entrave à la création de richesse. L'étude lancée par le département de l'environnement sur l'économie verte doit permettre de disposer des premières réponses à ce sujet et commencer à

percevoir les amendements et les correctifs majeurs qu'il y a lieu d'instaurer afin de favoriser la promotion d'une réelle économie verte en Tunisie.

### **C. Amendements politique, économique, organisationnel et culturel pour la promotion d'une économie verte**

42. **L'émergence d'une économie verte ne peut se concrétiser que dans le cadre d'une vision intégrée multidimensionnelle** : La promotion d'une économie verte à l'échelle de la Tunisie nécessitera un ensemble d'ajustements et d'amendements cohérents et qui soient intégrés dans une vision commune, globale et transversale répondant aux besoins nouveaux dictés par les impératifs d'un développement vert pour la Tunisie. Ces amendements se regroupent en neuf grands domaines interconnectés les uns avec les autres et qui répondent aux mêmes objectifs.
43. **L'amélioration de la cohérence entre les politiques économique, sociale et environnementale** : Une nouvelle vision politique et organisationnelle de développement s'impose dans le cadre d'une promotion de l'économie verte, elle doit intégrer au même niveau dans les processus de planification et de gestion l'ensemble des considérations économique, sociale et environnementale. L'administration sera amenée dans ce sens à s'adapter, se développer et surtout à mettre à sa disposition les outils et les mécanismes nécessaires pour l'accomplissement de cette nouvelle vision.
44. **Le développement d'une véritable politique industrielle** : Cette nouvelle politique doit favoriser la promotion de nouvelles filières stratégiques de croissance verte basées sur l'utilisation et l'exploitation de technologies innovantes dans le cadre de partenariat international solide et équitablement négocié. La stratégie à mettre en place sera de ce fait adaptée aux spécificités et caractéristiques du marché national tout en étant largement ouverte sur l'extérieur et à l'écoute du marché mondial.
45. **Le développement et la mise en place de mécanismes de financement de technologies nouvelles** : L'accès aux technologies nouvelles nécessite souvent un niveau de veille élevé, une grande capacité d'assimilation et d'adaptation, mais aussi et chose capitale des moyens financiers disponibles. Les entrepreneurs et plus particulièrement ceux qui sont à la tête de petites ou moyennes entreprises ne disposent pas souvent de ces moyens et voient par conséquent les opportunités de développement technologiques leur échapper. L'état doit créer dans ce domaine des mécanismes financiers souples qui permettent l'accès facile à ce type de technologie sans alourdissement notable des équilibres financiers de l'entreprise.
46. **L'ajustement de la politique fiscale en faveur de l'économie verte** : La promotion de l'économie verte passe forcément par une révision de la politique fiscale à l'échelle nationale de telle manière à ce que les produits issus de cette économie soient avantagés. Cette fiscalité apportera également les modifications et les ajustements nécessaires au niveau de la réglementation des investissements et des politiques fiscales en vue de soutenir l'investissement privé dans les filières vertes. En même temps, le développement des marchés doit diminuer les coûts et les prix de vente des produits et des services les plus performants au regard de l'environnement et du développement durable, ce qui améliorera leur accessibilité. Des incitations fiscales peuvent être envisagées dans ce domaine, telles que des réductions de la TVA.
47. **L'accompagnement des entreprises** : Un accompagnement des entreprises est nécessaire, celui-ci concernera en priorité les entreprises qui présentent des signes de décalage par rapport au

marché national et international dans les principaux domaines clés et servant d'appui à la promotion de la transition vers l'économie verte ; le cas particulièrement du niveau d'ouverture sur les marchés extérieurs, le niveau de maîtrise technologique, les capacités humaines, organisationnelle et financière de l'entreprise.

48. **Le développement de l'information sur la qualité écologique des produits** : Il s'agit de rendre les produits, respectueux de l'environnement, plus attractifs et plus crédibles auprès des consommateurs et de développer dans ce sens l'information environnementale correspondante tout en soutenant les comportements des consommations les plus vertueux. Le changement des comportements doit être engagé, tout en étant soutenu et amplifié et ceci afin de placer résolument l'économie sur une trajectoire de croissance plus verte et plus responsable.
49. **Le renforcement de la formation et la promotion d'une synergie réelle entre la formation et l'entreprise** : Les ressources humaines, capital de toute croissance et évolution, sont amenées au cours de la prochaine étape à développer leurs aptitudes et leurs compétences dans les différents domaines en vue de mieux s'adapter aux changements rapides que nous observons aujourd'hui dans tous les secteurs du développement. Le savoir le plus actualisé, la capacité d'innovation, la maîtrise de technologies avancées sont autant de garants dont les demandeurs d'emplois et les employés d'une manière générale doivent posséder pour surmonter les défis auxquels les entreprises seront confrontées dans leur évolution vers une économie plus verte. Les programmes de formation doivent ainsi permettre de relever les défis de la prochaine étape à la lumière des impératifs de l'évolution technologique continue, et d'ouvrir de plus larges perspectives à l'investissement dans les secteurs prometteurs et innovants.
50. **La sensibilisation du public aux vertus de l'économie verte** : Le public doit être constamment informé des effets positifs de l'économie verte sur aussi bien la croissance que la protection de l'environnement et la santé humaine. Des spots publicitaires et des campagnes de communication ciblés permettront de rapprocher le grand public et plus particulièrement les jeunes, des produits les plus respectueux de l'environnement favorisant ainsi une croissance verte.
51. **Le renforcement de la coopération régionale et internationale** : Le renforcement de la coopération régionale et internationale permet une évolution plus rapide vers les technologies et les modalités organisationnelles et pratiques qui régissent une économie verte. Ce renforcement se matérialise à travers un partage des bonnes pratiques et le développement de réseaux entre les différents intervenants , la conception et le développement de programmes conjoints de recherche et de développement ainsi que le développement d'approches d'harmonisation de politiques dans certains secteurs clés comme celui de l'énergie et la mise en place d'instruments pour la création de marché intégré dans le domaine.

## **D. Attentes de la conférence Rio+20 par rapport à la promotion de l'économie verte dans le monde d'une manière générale et en Tunisie d'une manière particulière**

52. **Création de dispositifs internationaux favorisant la solidarité technologique et financière entre les pays** : La conférence Rio+20 constituera une étape importante pour une meilleure compréhension de la portée de l'économie verte et de ses effets potentiels sur les plans économique, social et environnemental. Dans tous les cas, une solidarité internationale soutenue



serait nécessaire pour donner une impulsion importante à ce mode de développement. Cette solidarité se traduirait particulièrement d'une part au niveau de la création de dispositifs de coopération et d'échange qui assureraient un meilleur transfert de technologies nouvelles entre les différents pays et particulièrement entre ceux développés et ceux en voie de développement et d'autre part, au niveau du développement de mécanismes de financement de projets novateurs dans le domaine de l'économie verte. Un pacte mondial autour de l'innovation technologique, engageant l'ensemble des pays ainsi que les sociétés multinationales, pourrait être proposé dans ce sens.

## **V. Cadre institutionnel du développement durable**

### **A. Caractéristiques majeures du cadre institutionnel régissant l'environnement en Tunisie**

53. **Cadre institutionnel dans le domaine de l'environnement multiple et fragmenté :** L'action environnementale en Tunisie a débuté à l'aube de l'indépendance au cours des années soixante. Elle était orientée, à l'époque, essentiellement vers les programmes et les activités relatives à la réhabilitation et la gestion des ressources naturelles et plus particulièrement les eaux, les sols et les forêts dans une relation étroite avec l'agriculture. Il a fallu attendre la fin des années quatre vingt et le développement de l'activité industrielle, urbaine et touristique, pour assister à une nouvelle forme d'action environnementale, orientée cette fois ci vers les activités de dépollution et de gestion des nuisances occasionnées par ces différentes activités en évolution continue à savoir les rejets liquides, solides et gazeux.

Ces deux axes de l'action environnementale, bien que étroitement liés et dépendants l'un de l'autre, ont évolué depuis cette époque et jusqu'à nos jours pratiquement de manière isolée. La séparation institutionnelle qui a caractérisé l'action environnementale d'une manière générale n'a pas en effet, au cours de toute cette période, favorisé l'intégration des questions relatives à la dépollution avec celles en relation avec la gestion des ressources naturelles. La gestion des ressources naturelles est restée isolée, sous tutelle du département de l'agriculture et la dépollution et la gestion des nuisances ont été rattachées au nouveau département de l'environnement sans qu'il y ait jonction et synergie réelles entre les deux départements.

Au niveau des nouvelles problématiques environnementales qui ont émergées progressivement depuis la fin des années quatre vingt, à savoir particulièrement la dépollution, la maîtrise de l'énergie, la gestion des déchets, la protection du littoral, la promotion des technologies de l'environnement, nous avons observé, sur le plan institutionnel, une multiplication d'agences et de structures spécialisée chacune dans une et une seule problématique. Nous avons ainsi assisté, à peine, au cours d'une dizaine d'années à la création de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement dans le domaine de la dépollution, l'Agence Nationale de Maîtrise de l'Energie dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et de la promotion des énergies renouvelables, l'Agence Nationale de Gestion des Déchets, l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral et le Centre International des technologies de l'Environnement ; sans oublier le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire qui a ensuite évolué vers un Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Cette situation, a probablement enrichi la sphère institutionnelle dans le domaine de l'environnement, seulement et en l'absence d'une

coordination forte et soutenue entre ces différentes structures, elle a malheureusement fractionné et individualisé un ensemble de thématiques qui avaient tant besoin d'être examinées et traitées dans un cadre commun et cohérent et réduit par conséquent la performance des actions correspondantes.

## **B. Caractéristiques majeures du cadre institutionnel régissant le développement durable en Tunisie**

54. **Création de la Commission Nationale de Développement Durable** : La Tunisie et à l'instar de l'ensemble des pays du monde entier a découvert officiellement le concept de développement durable au moment et juste après le sommet de la terre tenu à Rio de Janeiro en 1992. Très rapidement et en guise d'illustration d'une volonté réelle qui caractérisait à l'époque l'action environnementale nationale et initiée déjà en 1988 et 1991 par respectivement la création de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement et le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, les pouvoirs publics ont jugé opportun de mettre en place et de développer en 1993, juste après le sommet de Rio, un espace de concertation et de dialogue autour de la promotion du développement durable en Tunisie au sein d'une Commission Nationale de Développement Durable, CNDD.

Malgré les difficultés rencontrées par cette commission au niveau de la mise en œuvre de ses objectifs, dans un contexte de planification prédominé par les approches de planification sectorielle, la CNDD a contribué tant bien que mal à produire un ensemble d'outils à caractère intégré ayant pour objectif de rapprocher le concept de développement durable des différents décideurs tout en lui donnant une dimension plus concrète et pratique. Un agenda 21 national, des indicateurs d'environnement et de développement durable, des études sectorielles de définition de la durabilité dans un certains nombre de secteurs économiques prioritaires, tels que l'agriculture, le transport, l'énergie et bien d'autres, ont été les principaux produits de la CNDD depuis sa création jusqu'à l'arrêt de ses activités en 2010.

55. **Création d'un Observatoire Tunisien de l'Environnement pour le Développement Durable** : En synergie avec les travaux de la CNDD, le département de l'environnement a créé avec le concours du PNUD depuis le milieu des années 90 un Observatoire de l'Environnement pour le Développement Durable, OTEDD. Il s'agit d'un dispositif qui a joué constamment le rôle de secrétariat de la CNDD, tout en ayant à sa charge le développement d'un système de suivi de l'état de l'environnement aux échelles nationale et régionale et la promotion du débat autour du développement durable au sein des comités techniques de la CNDD. Etant dépourvu d'un cadre juridique adéquat et transparent, l'OTEDD n'a jamais réussi à s'ancrer parfaitement dans le paysage institutionnel et à promouvoir par conséquent les concepts qu'il a développés et les résultats auxquels il a abouti y compris auprès des institutions environnementales les plus proches.

56. **Expérimentation des premiers mécanismes de planification intégrée et concertée** : Le département de l'environnement, en coopération avec d'autres partenaires nationaux et internationaux, a engagé au cours de la dernière décennie l'expérimentation de certains outils de planification intégrée et concertée au niveau de certaines régions et localités du pays. Les agendas 21 locaux ainsi que les programmes régionaux de l'environnement ont été les principaux outils développés dans ce sens. Les produits de planification obtenus dans ce cadre ont souvent

servi à enrichir les plans de développement socioéconomiques tant sur le plan national, régional que sectoriel.

57. **Création de la Direction Générale du Développement Durable** : La CNDD et l'OTEDD, les deux organes en charge de la promotion du développement durable en Tunisie ont été renforcés en 2006 par une Direction Générale du Développement Durable au sein du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Cette initiative et telle que formulée dans le décret d'organisation du Ministère de l'Environnement et du développement Durable, attribue à cette Direction Générale la principale fonction de promotion de moyens adéquats pour la vulgarisation du concept de développement durable et sa diffusion entre les différentes parties concernées. A cet effet, la Direction Générale du développement durable a été chargée notamment d'agir en vue d'intégrer la dimension environnementale dans les secteurs économiques et dans les activités de développement et de concrétiser les principes et les méthodes de la durabilité du développement.

Depuis sa création, la Direction Générale du Développement Durable s'est engagée dans l'élaboration de certaines études autour de la durabilité dont la dernière et la plus importante est celle relative à la définition d'une Stratégie Nationale de Développement Durable. La Direction Générale du Développement Durable profiterait de cet exercice pour renforcer son positionnement institutionnel et entamer le tissage d'un vrai réseau partenarial qui pourrait lui permettre de contribuer à la réalisation de sa mission et intégrer les impératifs de l'environnement dans les politiques sectorielles avec les différents acteurs du développement.

58. **Prédominance des approches sectorielles au détriment de l'approche intégrée** : Malgré cette multiplicité d'institutions et d'outils dans le domaine du développement durable, l'approche environnementale développée en Tunisie au cours des trente dernières années n'a pas favorisé de manière cohérente et globale les approches intégrées et n'a pas pu accéder au niveau des visions systémiques dans lesquelles les différentes composantes sont inter reliées et interconnectées. Les thématiques et les problématiques sont souvent restées isolées les unes des autres. L'approche intégrée n'a pas en effet émergée de manière parfaitement visible dans la politique environnementale tunisienne et n'a pas par conséquent contribué à l'optimisation parfaite des programmes et des plans développés dans ce domaine.

De même et au niveau des approches de développement socioéconomiques, celles-ci sont restées assez timides au niveau de l'intégration simultanée des trois principales composantes du développement durable. En effet et malgré certaines défaillances, l'intégration socioéconomique a souvent prévalu sur les intégrations économique environnementale ou même socio environnementale ; l'environnement reste encore à la traîne en matière d'intégration.

59. **Faible positionnement politico organisationnel du développement durable** : Le développement durable en Tunisie a souffert au cours des vingt dernières années d'un faible positionnement sur les plans politique, institutionnel et organisationnel. Sur le plan politique, le discours avancé dans ce sens au cours de cette même période est resté fragmentaire sans illustration parfaite et concrète des principales problématiques qui entraveraient la mise en place d'un développement durable. Cette indétermination s'est répercutée sur la planification des programmes socioéconomiques qui n'a jamais accédée, dans le cadre de l'élaboration des plans de développement, au niveau de stratégies réelles de développement durable et est restée la plus part du temps de dimension purement sectorielle, y compris le chapitre consacré au

développement durable qui s'apparente beaucoup plus à un secteur qu'à un domaine horizontale, multisectoriel.

Sur le plan organisationnel, le développement durable et même quand il a évolué institutionnellement, il s'est trouvé annexé au département de l'environnement sans que ce dernier dispose du positionnement privilégié nécessaire et des mécanismes adéquats qui assureraient la synergie avec les autres composantes du développement durable et l'ensemble des acteurs concernés. La commission Nationale de Développement Durable qui devait jouer le rôle de fédérateur dans le domaine de la définition et la mise en œuvre d'une vraie politique de développement durable à l'échelle nationale, n'a pas pu créer la dynamique nécessaire entre l'ensemble des acteurs et accéder par conséquent à cette position d'artisan du développement durable à l'échelle du pays.

## **C. Principales orientations de renforcement du cadre institutionnel régissant l'environnement et le développement durable**

60. **Constitutionnalisation des droits environnementaux** : La Tunisie et à l'instar de plusieurs pays dans le Monde renforcerait son action dans le domaine de l'environnement en inscrivant les droits environnementaux dans sa nouvelle constitution. Une dynamique soutenue et initiée par la société civile depuis la révolution du 14 janvier 2011 a vu le jour dans ce sens, appelant à la constitutionnalisation des droits de l'environnement. Trois principes fondamentaux sont évoqués, le droit à un environnement sain, le droit à l'information environnementale et enfin le droit à la participation du citoyen à la prise de décision dans les processus de développement.
61. **Optimisation du cadre institutionnel régissant les questions environnementales** : Le cadre institutionnel qui régissait les questions environnementales antérieurement à la révolution du 14 janvier 2011 est amené aujourd'hui et plus que jamais à évoluer et s'adapter au contexte nouveau que vit actuellement la Tunisie. Le nouveau cadre institutionnel vers le quel nous devons évoluer doit privilégier :
  - i. **L'intégration des différentes questions environnementales évitant ainsi la dispersion et l'éparpillement,**
  - ii. **Le rapprochement de l'environnement des thématiques sectorielles du développement socioéconomique favorisant ainsi l'intégration de l'environnement dans les politiques correspondantes,**
  - iii. **Le renforcement de l'action environnementale de proximité afin qu'elle ne soit pas détachée et éloignée de la réalité des usagers et de la population,**
  - iv. **Le développement de mécanismes de concertation et d'implication des citoyens dans la prise de décision.**
62. **Repositionnement du développement durable dans l'échiquier politico-administratif** : Le développement durable en Tunisie et depuis que le concept a vu le jour a constamment souffert d'un isolement institutionnel du fait qu'il a été cantonné au sein de commissions ou de départements environnementaux n'ayant pas développé de liens privilégiés et de synergie remarquable avec les autres départements en charge des processus de développement. Aujourd'hui et sur la base de ce constat, il est indispensable de repositionner le développement durable dans l'échiquier politico administratif de la Tunisie en le rehaussant à des niveaux de

décision plus élevés et en faisant de lui le cadre essentiel de la planification et de la programmation.

63. **Développement de la gouvernance infranationale à travers la régionalisation de l'action publique et le renforcement du pouvoir local** : Le développement de l'action environnement en Tunisie et la promotion du développement durable sont tributaires de leur rapprochement de manière significative des régions, des localités et de leurs populations respectives. Les collectivités locales ainsi que l'équivalent des conseils régionaux, dont le statut sera défini ultérieurement, prendraient dorénavant à leur charge de plus amples missions et prérogatives dans les domaines de l'environnement et de l'intégration du développement et ceci au détriment des structures centralisées. Une autonomie plus significative sera alors indispensable pour le bon fonctionnement de ces nouvelles structures, autonomie aussi bien politique que financière.
64. **Développement des dispositifs d'information, de suivi et d'évaluation dans les domaines de l'environnement et du développement durable** : L'information dans le domaine de l'environnement et du développement durable apparaît de plus en plus comme un besoin pour la maîtrise et la connaissance parfaite des phénomènes ayant trait à l'environnement et au développement, mais aussi comme une nécessité pour prendre les meilleures décisions et agir en fonction des circonstances et des besoins. Les indicateurs de l'environnement et du développement durable apparaissent comme de pertinents outils de gestion, d'évaluation et de planification dans ce domaine. Afin que l'information d'une manière générale puisse être utile et servir aux deux objectifs signalés, sa production de manière pertinente et fiable, sa circulation et sa diffusion apparaissent aujourd'hui comme une nécessité absolue. Les acteurs intervenant dans le domaine de l'environnement ainsi que ceux qui sont amenés à intégrer l'environnement dans leurs plans de développement sectoriels, sont plus que jamais en quête de données et d'informations utiles dans la réalisation et la gestion de leurs tâches quotidiennes. Les outils de communication actuels offrent de larges possibilités de circulation et de partage des informations, un effort de concertation et de structuration entre les différents acteurs demeure toutefois nécessaire pour concevoir et développer des systèmes d'information adéquats, dynamiques et surtout intégrés répondant ainsi à des besoins de plus en plus grandissants et complexes.
65. **Renforcement de l'implication des citoyens et de la société civile dans les processus de décision** : La révolution du 14 Janvier 2011 a mis en évidence une lacune fondamentale qui a caractérisé l'action de développement d'une manière générale en Tunisie et celle en relation avec l'environnement d'une manière particulière, celle relative à l'implication de la population et des citoyens dans la prise de décision. En effet et après la révolution une multitude de projets de développement économique, érigés antérieurement et sans la moindre concertation avec le public, ont été rejetés par les populations à partir du 14 janvier, faisant l'objet de contestations pour des raisons souvent en relation avec la pollution et la dégradation de l'environnement, entravant ainsi leur fonctionnement et leur contribution efficace au développement socioéconomique de leurs régions respectives.

Devant de tels constats, il ne peut être que largement admis dorénavant d'impliquer les populations concernées dans les décisions qui touchent de près au développement de leurs localités et régions. Des mécanismes, des espaces et des outils de concertation et d'implication

des populations doivent être par conséquent réfléchis et mis en œuvre au cours de la prochaine étape.

66. **Renforcement de l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles :** Une politique de développement durable, retenue comme un choix stratégique, ne peut se mettre en place et se concrétiser à long terme qu'à travers une intégration effective de l'environnement dans les plans et les programmes sectoriels. Des initiatives volontaires ont été développées ces dernières années en Tunisie par plusieurs départements sectoriels en vue de prendre en considération dans leurs planifications les impératifs de l'environnement ; certaines ont abouti à des résultats concluants, d'autres au contraire sont restées timides et peu convaincantes.

Aujourd'hui et devant la nécessité d'évoluer dans ce domaine, il est de plus en plus urgent de mettre à la disposition des différents acteurs du développement, le cadre et les outils nécessaires pour mener à bien de tels projets. Les évaluations environnementales stratégiques développées par plusieurs pays à travers le monde constitueraient pour la Tunisie un cadre idoine dans l'avenir pour le renforcement de l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles. Les investigations menées dans ce sens au cours de ces deux dernières années par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable témoignent d'une volonté commune pour aller dans le sens de l'institutionnalisation d'un tel outil de planification. Ces évaluations environnementales stratégiques pourraient venir enrichir les nouvelles modalités de planification du développement que la Tunisie doit instaurer dans l'avenir dans la vision la plus concertée et la plus intégrée possible.

67. **Mise en place d'un dispositif de veille stratégique sur le développement durable :** L'expérience de la Tunisie par rapport aux différentes approches du développement durable a montré l'impératif d'ériger le développement durable en un principe directeur du système de la planification publique. La concrétisation de cette nouvelle approche nécessitera forcément la mise en place d'un vrai dispositif de veille dans le domaine du développement durable, celui-ci permettra l'accès aux différents outils les plus modernes et les plus performants. La création d'un **Centre Spécialisé de Recherches et d'Etudes** dans ce domaine pourrait contribuer à la promotion du développement durable en Tunisie ainsi que dans la région.

## **VI. Coopération internationale et gouvernance mondiale dans le domaine du développement durable**

68. **Nécessité de développer des mécanismes d'échange et de coopération entre les différents pays :** La gestion rationnelle de l'environnement, le développement d'une économie verte et l'instauration d'un vrai développement durable, constituent le défi auquel tout pays est dorénavant confronté. Toutefois et dans cette nouvelle perspective, chacun des pays engagés se trouve confronté aux contraintes et limites de son propre espace et de ses potentialités propres et intrinsèques. D'où le besoin pressant de développer entre les régions du monde et l'ensemble des pays, quelque soit leur capacité, des mécanismes d'échange et de réciprocité qui développeraient la complémentarité entre les uns et les autres et offriraient par conséquent aux différents pays, plus de potentialités pour surmonter les défis signalés.

Les mécanismes de coopération développés jusqu'à présent entre les différents pays ou groupe de pays ou entre pays et institutions internationales dans la perspective d'atteindre les défis

déjà énumérés, que ce soit en matière de gestion de l'environnement ou de développement d'une économie verte, demeurent limités, ponctuels et surtout d'efficacité et de rendement faibles comparativement aux enjeux et aux problématiques auxquels ils ont assignés. Cette défaillance trouve ses origines dans le fait que les pays engagés dans cette coopération demeurent encore peu convaincus de l'intérêt de solutionner les problématiques de manière commune dans le cadre de visions partagées. Les intérêts égoïstes, à court terme, cantonnés dans un cadre purement national ou à la limite, régional entravent le développement de cette nouvelle vision commune recherchée, favorisant ainsi et souvent des déséquilibres manifestes dans l'objet même de la coopération. Les accords d'investissement seront dans cette logique négociés suivant de nouvelles approches qui procéderont systématiquement à l'analyse et l'évaluation des avantages socio-économiques de chaque parties permettant ainsi d'y inclure les clauses de durabilité nécessaires conformément aux objectifs stratégiques fixés et aux priorités politiques arrêtées.

- 69. Nécessité de disposer d'institutions internationales fortes, rayonnantes, capables de développer et de financer des programmes communs, bénéfiques et rentables à l'ensemble des parties impliquées :** La coopération recherchée dorénavant dans le domaine de la promotion du développement durable entre les différents pays de la planète d'une manière générale doit être menée avec l'idée et la conviction que les solutions recherchées au sein de toute coopération doivent avoir systématiquement des retombées communes, visibles et transparentes au niveau des différentes parties impliquées. Cette coopération s'articulera essentiellement autour de trois composantes majeures, la définition de l'objet de la coopération et du concept à développer, l'identification des outils méthodologiques ou technologiques nécessaires à sa mise en œuvre et enfin son financement. Une coopération viable, rentable et par conséquent durable est celle dans la quelle les parties concernées se trouvent impliquées de manière commune et en fonction de leurs capacités respectives, dans l'identification et l'élaboration de ces trois composantes. Ainsi, le ou les mécanismes de coopération internationale que la Tunisie souhaite voir le jour et se développer dans l'avenir en matière de promotion du développement durable sont celles qui seraient capables de favoriser de manière partagée et commune, l'émergence et l'identification de programmes bénéfiques pour l'ensemble des participants, à retombées multiples et financièrement rentables. Les institutions qui seraient en charge de tels mécanismes disposeraient ainsi et en même temps de capacité d'investigation, de coordination, de montage de projets et de programmes rentables mais aussi de financement.

**Préparation de la Tunisie à la Conférence des Nations Unies  
sur le Développement Durable (Rio+20)  
Atelier National (en collaboration avec PNUD-Tunisie)  
Tunis, le 26 octobre 2011**

Plus de 80 représentants de l'administration, de la société civile, des secteurs économiques, de centres de recherche dans le domaine socio-économique et de la presse ont participé à cet atelier. Les deux thèmes discutés sont **l'économie verte dans le contexte de développement durable et de l'éradication de la pauvreté** et **le cadre institutionnel du développement durable**. Trois présentations ont été faites :

**-« Rio + 20 : Objectifs et attentes »**

**-« Vers un cadre institutionnel optimal du Développement Durable »**

**-« Quelle gouvernance mondiale de l'environnement et de Développement Durable »**

**-« Economie verte : opportunités et risques »**

**Principales recommandations :**

- Nécessité de soutien international pour préparer une stratégie d'économie verte et choisir les secteurs prometteurs ;
- Possibilité de renforcer les mécanismes et les moyens de promotion du secteur des énergies renouvelables (solaire et éolienne) ;
- Mieux analyser la gouvernance du DD et l'approche participative au niveau local et régional en Tunisie ;
- Inclure la communication et la sensibilisation dans le domaine de l'EV et du DD comme étant un axe stratégique ;
- Importance de la volonté politique pour progresser dans la voie de la durabilité ;
- Mieux analyser l'efficacité du Système des Nations Unies en matière d'appui et de renforcement des capacités de la Tunisie pour le Développement durable ;
- Besoin urgent d'un renforcement des capacités de la Tunisie en matière d'information et d'indicateurs humains et sociaux (pauvreté, chômage ...) ;
- Besoin d'une définition claire de l'économie verte et quelle différence entre économie verte et croissance verte ;
- Mieux justifier l'adoption de l'économie verte, un choix ou une obligation pour la Tunisie ;
- Importance d'une vision globale du développement intégrant les quatre piliers : l'économique, le social, l'environnemental et le culturel ;
- Une vision régionale tenant compte des spécificités Arabes, Méditerranéennes et Africaines serait nécessaire ;
- Proposition de faire d'autres journées de discussion sur les différents thèmes du développement durable, même après le sommet Rio + 20 ;
- Importance de réfléchir sur le cadre juridique de l'économie verte ;
- Secteur des bâtiments important à développer du point de vue de l'EV ;